

Sa Majesté pour faire face aux exigences du service public en ce qui a rapport aux travaux publics, et pour maintenir le crédit dans la province dans cette branche du service public, pour l'année mil huit cent quarante-huit, et dont il sera rendu compte en détail à l'ouverture de la prochaine session de la législature.

2. *Résolu.* Qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille louis courant, soit accordée à Sa Majesté, pour rencontrer les dépenses nécessaires et indispensables du Gouvernement de cette province, pour l'année mil huit cent quarante-huit, auxquelles il n'est pas autrement pourvu, et dont il sera rendu compte en détail à l'ouverture de la prochaine session de la législature.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Sur motion de M. *Drummond*, secondé par l'honorable M. *Boulton*,

*Résolu.* Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides accordés à Sa Majesté.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit comité.

M. *Boutillier* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelques temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Boutillier* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions: lesquelles ont été lues comme suit:—

1. *Résolu.* Que pour fournir les subsides accordés à Sa Majesté pour le service de l'année mil huit cent quarante huit, la somme de cent vingt-cinq mille louis soit prélevée au moyen de débentures.
2. *Résolu.* Que pour fournir les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de cent-quarante mille louis soit accordée à même le fonds consolidé du revenu de la province qui n'est pas autrement approprié.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

*Ordonné.* Que M. *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour accorder une certaine somme d'argent à Sa Majesté, aux fins de défrayer certaines dépenses du gouvernement civil, pour l'année mil huit cent quarante-huit.

Il a en conséquence présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

*Ordonné.* Que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté, quand à ce bill.

Le bill a en conséquence été lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

*Ordonné.* Que M. *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour prélever sur le crédit du fonds de revenu consolidé, une somme d'argent requise pour le service public.

Il a en conséquence présenté le bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

*Ordonné.* Que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à ce bill.

Le bill a en conséquence été lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

L'ordre du jour pour que *John George Vansittart*, écuyer, officier rapporteur à la dernière élection pour le comté d'*Oxford*, compare à la barre de cette Chambre, étant lu;

Et la Chambre étant informée que M. *Vansittart* était à la porte, il a été appelé.

M. *Notman*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Boulton*, Que *John George Vansittart*, écuyer, officier rapporteur à la dernière élection pour le comté d'*Oxford*, ayant pris sur lui de rapporter *Peter Carroll*, écuyer, comme Membre pour le dit comté, pour servir dans ce présent Parlement, malgré la majorité des voix qu'il avait enrégistrée sur le livre de poll en faveur de l'honorable *Francis Hincks*, qui aurait dû être en conséquence rapporté élu, a agi illégalement, contrairement à la loi, en violation manifeste des droits des francs-tenanciers du dit comté, et en violation des privilèges de cette Chambre.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, et la question ayant été mise, Que tous les mots après "que," dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants substitués: "une copie de toute résolution ou résolutions " que la Chambre peut adopter, au sujet de l'officier " rapporteur, pour le comté d'*Oxford*, lui soit fournie, " que le temps lui soit donné, savoir, vingt-quatre " heures après que telle résolution ou résolutions lui " auront été remises, pour préparer sa réponse ou réponse à icelles; et qu'il soit informé que la Chambre " lui donne la permission d'être entendu par conseil à " la barre."

La Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Bridgley, Cameron, Cayley, Christie, Cuthbert, Daly, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Meyers, Prince, Robinson, Sherwood, de Toronto, Stevenson et Webster.*—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Beaubien, Bell, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Holmes, Jobin, Johnson, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald, de Glengary, Marquis, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Richards, Sauvageau, Scott, de Bytown, Smith, de Durham, Smith, de Westworth, Taché, Thompson, Watts et Wetenhall.*—(40.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée de nouveau; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Beaubien, Bell, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cauchon, Chabot, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Jobin, Johnson, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald, de Glengary, Marquis, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Richards, Sauvageau, Scott, de Bytown, Smith, de Durham, Smith, de Westworth, Taché, Thompson, Watts et Wetenhall.*—(38.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Cameron, Cayley, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Meyers, Prince, Robinson, Sherwood, de Toronto, Stevenson et Webster.*—(13.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Notman* a proposé, secondé par l'honorable M. *Boulton*, et la question ayant été mise, Que *John George Vansittart*, écuyer, compare immédiatement à la barre de cette Chambre, et que la résolution qui précède lui soit lue, et aussi qu'il soit entendu pour sa défense.

Election d'*Oxford*.

Subsides.

Voies et moyens.

Bill des subsides.

Bill relatif aux débentures.

Election d'*Oxford*.